

Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2023

CONSEIL COMMUNAL

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal, qui aura lieu le

Mercredi, 29 novembre 2023 de 09H00 à 11H00

dans la **salle de séances au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville d'Esch-sur-Alzette.**

Conformément à l'article 19bis de la loi communale du 13 décembre 1988, telle que modifiée, un conseiller communal peut déléguer à un autre conseiller communal de son choix, le pouvoir de voter en son nom. Chaque conseiller communal ne peut être délégataire que d'un pouvoir de vote. La délégation se fait par écrit, est horodatée et porte les noms et prénoms du conseiller délégant et du conseiller délégataire, la date de la séance et les points de l'ordre du jour pour lesquels elle est donnée. Une copie de la délégation est immédiatement transmise au bourgmestre ou à son remplaçant.

ORDRE DU JOUR

Réunion publique : 09H00 - 09H15

Assermentation d'un nouveau conseiller communal

Réunion à huis clos : 09H15 - 09H30

- 1.1. Questions de personnel traitées à huis clos ; décision
- 1.2. Office Social ; nomination d'un membre du conseil d'administration ; décision

Réunion publique : 09H30 - 11H00

- 2.1. Désignation d'un.e candidat.e à proposer à la nomination au poste de bourgmestre ; décision
- 2.2. Désignation d'un.e candidat.e à proposer à la nomination au poste d'échevin.e; décision

- 3.1. « Sechere Schoulwee » (Dellhéicht, Nonnewisen, Wobrécken, Neiduerf) ; présentation, discussion et modification du règlement de la circulation ; décision
- 3.2. Convention relative au SCAP ; décision
- 3.3. Convention Pedibus ; avenant ; décision
4. Conservatoire Municipal : Organisation scolaire définitive pour l'année scolaire 2023/2024 ; décision
- 5.1. Ecole Rout Lëns ; acte de vente du terrain ; décision
- 5.2. Transactions immobilières ; décision
6. Questions de personnel ; décision
- 7.1. Modifications du règlement de la circulation ; décision
- 7.2. Confirmation des règlements temporaires de circulation ; décision
8. Contrats de bail et avenants ; décision
9. Commissions consultatives ; modifications proposées par les sensibilités politiques représentées au sein du conseil communal ; décision
10. Syndicats de communes ; désignation de délégué.e.s de la Ville d'Esch-sur-Alzette ; décision

Le point 1 sera traité en séance secrète.

Les dossiers peuvent être consultés par les conseillers.ères communaux.ales soit au service du secrétariat général de la Ville, soit dans le dossier distribué à partir du vendredi, 24 novembre 2023.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.



Laetitia La Vecchia
Secrétaire générale adjointe



Pim Knaff
Bourgmestre ff.